

**AVIS A LA POPULATION  
AVENANT AU PACTE DE MAJORITE**

Le Directeur général de la Commune de Hamois informe la population qu'il a reçu ce 19 janvier 2022 un projet d'avenant au pacte de majorité par le groupe ENSEMBLE 2018.

Ce projet d'avenant au pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1 §2 alinéa 3 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Les personnes y désignées pour composer le Collège communal sont les suivantes :

<b>Bourgmestre</b>	Warzée-Caverenne	Valérie
<b>1<sup>er</sup> Echevin</b>	Roland	Pierre Henri
<b>2<sup>ème</sup> Echevin</b>	Jadot	David
<b>3<sup>ème</sup> Echevin</b>	Bertrand	Cédric
<b>4<sup>ème</sup> Echevin</b>	Pesesse-Grotz	Anne-Laure
<b>Président du Conseil de l'Action sociale</b>	Dawance-Gérard	Françoise

L'adoption de celui-ci sera soumise au vote du Conseil communal en séance publique le 31 janvier 2022.

Le 19 janvier 2022

Le Directeur général

Marc WILMOTTE

